



alliance réflexion suisse

La Suisse a besoin d'une loi sur le travail qui correspond aux exigences actuelles et qui n'empêche pas les innovations. Alliance réflexion suisse soutient l'initiative parlementaire Graber « Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés » ([16.414](#)).

Depuis le début de l'année, de nouvelles règles régissent l'enregistrement du temps de travail. Ce qui était considéré initialement comme une simplification a conduit en fait à un durcissement. Il n'est pas permis de travailler plus de 50 heures par semaines – même en cas de délais importants. Plus de deux heures supplémentaires : tabou ; le travail du dimanche : interdit. En outre, il faut respecter, sans exception, un temps de repos de 11 heures. La pratique tolérante et libérale qui prévalait jusqu'alors a été remplacée par une application stricte d'une loi sur le travail datant de 1964.

Le droit du travail interdit d'aller chercher ses enfants à la crèche à 17h et de préparer la séance du lendemain après le dîner en famille. Il en va de même pour le travail sur des projets en ligne qui sont disponibles aussi le dimanche. L'implantation de projets innovants en Suisse est ainsi mise en danger. De nombreuses start-ups déménagent de Zurich à Berlin, où le marché du travail allemand, pourtant régulé, est quand même moins hostile aux entreprises et à l'innovation.

Les grandes entreprises sont aussi concernées. Aucune entreprise n'opère volontiers dans la zone grise. Alors que la compliance est vantée partout, aucun chef ne voudra se brûler les doigts avec des infractions juridiques. Une entreprise qui souhaite être un employeur attractif pour les talents ne peut se permettre d'offrir des temps de travail rigides. Cette nouvelle solution mécontente aussi bien les employeurs que les employés.

Permettre d'autres modèles que « 9 heures – 17 heures »

La nouvelle pratique met au grand jour le décalage entre la réalité et le droit. Des formes de vie et de travail qui ont fait leurs preuves et sont appliquées sans problème depuis des années sont remises en question. Pour les secteurs de croissance innovants et pour l'économie suisse, ce ne sont pas de bonnes nouvelles.

Il ne s'agit pas de remettre en question le droit suisse du travail, qui a fait ses preuves. Il s'agit bien plus de poursuivre le développement d'un modèle dont le succès n'est plus à démontrer. De bonnes conditions-cadres doivent être prévues pour les collaborateurs – aussi dans le futur. Le dialogue et la protection de la santé continueront ainsi d'en être des éléments indissociables.

La loi sur le travail a besoin d'une flexibilisation ponctuelle

L'économie demande maintenant une rapide réorientation selon deux axes. D'une part, un allègement administratif lors de l'enregistrement du temps de travail, ce qui permet le maintien de la flexibilité ayant prévalu jusqu'alors et doit donc être salué. La plupart du temps, les entreprises membres des associations de l'alliance proposent des prestations pour lesquelles le temps de travail est directement enregistré pour la facture du client. D'autre part, il s'agit de prendre le problème à la racine et d'adapter une loi sur le travail dépassée au monde du travail actuel pour garantir à long terme la place intellectuelle suisse. À cet égard, le conseiller aux Etats Konrad Graber a déposé une initiative parlementaire qui prend exactement le problème à la racine et rend de manière ponctuelle la loi sur le travail plus flexible, respectivement ne criminalise pas certaines formes actuelles de travail.

Les adaptations proposées, qui sont limitées aux spécialistes et aux fonctions dirigeantes, rendraient possible un modèle de travail plus flexible. Le but n'est pas de travailler plus, mais de « légaliser » les formes actuelles de vie et de travail.

Le stress n'est pas une question de durée hebdomadaire du travail

Il n'est pas rare aujourd'hui que le travail et les loisirs se confondent. Cela place effectivement employeurs et employés devant de nouveaux défis. Mais celui qui pense améliorer la qualité de vie avec des temps de travail hebdomadaires fixes se trompe. Les déclarations telles que « travailler plus de 45 heures par semaine rend malade » ne sont pas corroborées par les travaux de recherche actuels. Au contraire, une nouvelle étude de l'Université de Zurich montre que plus une personne peut travailler de manière autonome, moins graves sont les conséquences du travail. Des heures de travail flexibles accroissent la satisfaction. En effet, les collaborateurs souhaitent définir eux-mêmes où, quand et combien ils travaillent. L'opinion selon laquelle des dispositions strictes sur le temps de travail sont dans leur intérêt ne correspond pas à la réalité.

Celui qui peut retirer de l'énergie de son travail peut bien gérer les périodes les plus chargées. Il ne fait aucun doute qu'il faut un équilibre : une période chargée doit être suivie d'une phase de repos.

Travailler au bureau ou à la piscine: égal, seul le résultat compte

Alliance réflexion suisse ne veut pas un volume de travail plus élevé mais une répartition plus flexible du travail dans le temps. Les fluctuations saisonnières peuvent ainsi être mieux amorties et la place intellectuelle suisse rester compétitive. En outre, une plus grande autonomie est conférée aux collaborateurs. Famille et travail peuvent aussi être plus facilement conciliés.

Les besoins des talents d'aujourd'hui doivent être pris au sérieux. Alliance réflexion suisse demande d'aller outre la lutte contre les symptômes. Elle exige une flexibilisation ponctuelle de la loi sur le travail : des exceptions dans le domaine des services pour les fonctions dirigeantes et les spécialistes avec des activités largement autonomes ainsi que des modèles de temps de travail annuel pour certains secteurs économiques doivent être possibles.

Les collaborateurs contribuant à des tâches routinières et ne disposant que de peu d'autonomie

ne sont pas concernés par ces propositions de flexibilisation. Les employeurs dans le domaine des services sont plus que conscients que les collaborateurs sont au cœur de leurs affaires.

Adaptations ponctuelles rapides avant une révision totale

Les infractions vécues aujourd'hui quotidiennement ne sont assurément pas un modèle d'avenir. Une adaptation ponctuelle de la loi sur le travail offrirait une parade rapide.

La loi sur le travail est complexe et relève d'un assemblage de règles et d'exceptions pour certains groupes de personnes. Une révision totale est cependant une démarche qui dure dix ans. L'économie et la société ne peuvent pas attendre aussi longtemps, alors que la Suisse doit rester une place d'innovation à la pointe au niveau international.

Nous vous remercions dès lors d'accepter l'initiative parlementaire Graber.

Contact

Dominik Bürgy (président)
dominik.buergy@allianz-denkplatz-schweiz.ch
+41 (0)58 286 44 35
+41 (0)79 418 08 11

Marius Klauser (directeur)
marius.klauser@allianz-denkplatz-schweiz.ch
+41 (0)58 206 05 01
+41 (0)79 604 20 69

L'alliance réflexion suisse (<http://alliance-reflexion-suisse.ch/>) rassemble, au-delà des intérêts partisans, des organisations et des associations qui s'engagent pour :

- Pour l'avenir de la Suisse en tant que pôle de réflexion et de ses emplois
- Pour une législation sur le travail qui tienne compte d'un secteur des services dans lequel le numérique est toujours plus important, et qui soit mieux adaptée aux réalités modernes de la vie familiale et de la vie sociale
- Pour une culture du travail responsable qui accorde à la protection de la santé la place qui lui revient et qui respecte les résultats obtenus dans un processus de dialogue constructif entre employeurs et employés

Les associations suivantes font partie de l'alliance : BPRA (PR), ICTswitzerland (ICT), SWICO (IT/ICT), asco (conseil), fiduciaire suisse (fiduciaire) et EXPERTsuisse (audit, fiscalité et fiduciaire)